

SERVICE ALLÔ COMMENT FAIRE ?

Le CCAS vous apporte une aide dans vos démarches quotidiennes : prise de RDV, recherche d'un électricien, d'un plombier, d'un jardinier, service à la personne...

SERVICE PORTAGE DE REPAS

Les critères pour en bénéficier :

- Résider sur la Commune.
- Avoir + de 65 ans (60 ans pour les aides du Conseil Départemental).

Les repas, livrés le matin, se composent d'une entrée, d'un plat (viande ou poisson), d'un légume, d'un féculent, d'un fromage, d'un dessert, d'un pain. Un potage est de même compris pour le soir.

Tarif : 12,50€ le repas.

« Tarifs fixés par délibération du Conseil d'Administration du CCAS ».

Pas de régimes alimentaires particuliers.

SERVICE DE TÉLÉALARME

Être chez soi en toute sécurité et jamais seul.

Quelles sont les conditions ?

- Résider sur la Commune
- Avoir + de 65 ans (60 ans pour les aides du Conseil Départemental).

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

5 rue Pierre Victor Peyron
83320 CARQUEIRANNE

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h30

Le samedi (permanence) de 8h à 12h.

 04 94 12 34 30

 04 94 12 34 31

 ccas@carqueiranne.fr

 www.carqueiranne.fr / Rubrique « Au quotidien »



Ne pas jeter sur la voie publique



LES SERVICES

BUREAU D'INFORMATIONS : AIDES LÉGALES ET FACULTATIVES

AIDES LÉGALES :

- Établir les dossiers de demandes d'aides sociales, Allocation Personnalisée d'Autonomie, Revenu de Solidarité Active, Allocation aux Adultes Handicapés, Maison Départementale pour les Personnes Handicapées...

AIDES FACULTATIVES :

- Informer et orienter les usagers vers les organismes sociaux : Caisse d'Allocations Familiales, Pôle emploi, logements sociaux, établissements sociaux et médico-sociaux.
- Remettre les dossiers d'inscription du portage de repas et de téléalarme.
- Instruire les demandes de domiciliations.

SERVICE LOGEMENT

Ce service vous permet de réaliser votre demande (ou votre renouvellement) de logement social au CCAS. Lors de la prise de RDV, il vous sera indiqué les éléments et documents à fournir.

SERVICE MAINTIEN À DOMICILE

Les critères pour bénéficier de l'aide à domicile :

- Résider sur la Commune.
- Avoir + de 65 ans (60 ans pour les aides du Conseil Départemental).

La prise en charge peut être assurée par :

- Le Conseil Départemental du Var (Allocation Personnalisée d'Autonomie - Aide Sociale).
- Les Caisses de Retraite.
- Les Mutuelles.

Le nombre d'heures attribuées par mois est variable selon des critères liés à votre degré d'autonomie.

Les différentes prestations de l'aide à domicile :

- Entretien courant du logement.
- Entretien et repassage du linge.
- Aide à la préparation et à la prise des repas.
- Courses.
- Aide aux déplacements dans la Commune, rendez-vous médicaux, pharmacie...
- Assistance administrative.
- Lutte contre l'isolement.

L'aide à domicile favorise le maintien des personnes âgées dans leur cadre de vie habituel et apporte un soutien moral et matériel.

Elle facilite le retour à domicile après une hospitalisation et permet de préserver une vie sociale.

RÉSIDENCE AUTONOMIE WETZEL

La Résidence Autonomie Wetzel accueille les personnes âgées de plus de 65 ans, valides et autonomes, ou de 60 ans en cas d'invalidité. La Résidence a une capacité de 36 studios de 34m², conçus pour 1 ou 2 personnes.
*Résidence Wetzel, Rue Pierre Victor Peyron
83320 Carqueiranne - Tél. : 04 94 58 50 33*

PERMANENCES

 **Assistants Sociaux du Conseil Départemental** : 04 83 95 56 20

 **Notaire** : 04 94 12 34 30

 **Avocat** : 04 94 12 34 30

 **Conciliateur** : 04 94 12 34 30

 **Centre Départemental pour l'Insertion Sociale** : 04 94 65 46 73

 **Var Initiative** : 04 94 91 02 02

 **Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)** : 04 94 65 82 84

